

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024/25/FI/CCAS

SEANCE DU 18 MARS 2024

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE

Convention de partenariat entre EDF et le C.C.A.S. – PASS' EDF.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à 16h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de février 2024, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Jean LORENZONI, Anne TOMASI, Laetitia MANNONI, Samad EL MOUSSAOUI, Irène FERRARI, Marc-Antoine FILIPPI.

Absents : Nathalie MAISETTI, Nathalie CASTELLI, Natacha SANTUCCI, Vincent GAMBINI, Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Natacha SANTUCCI à Paule COLONNA CESARI ; Etienne CESARI à Jean LORENZONI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président soumet au Conseil d'administration le rapport suivant.

EDF est un acteur reconnu en matière de lutte contre la précarité énergétique. Il est engagé depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit par une action de terrain auprès de la Collectivité de Corse, à travers notamment le Fonds de Solidarité Logement (ci-après « F.S.L. »), avec l'objectif de faire que la facture énergétique ne constitue pas un facteur aggravant d'une situation de précarité.

Le C.C.A.S est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergies (aide au chèque-eau ; information des usagers relative au chèque-énergie, ...).

A cet égard, il propose au C.C.A.S. une convention de partenariat relative aux objectifs communs suivants :

- Informer les travailleurs sociaux du C.C.A.S sur l'ensemble du dispositif solidarité d'EDF et sur la facturation des clients d'EDF grâce à l'accès au portail des services de solidarité d'EDF dit PASS'EDF ;
- Mobiliser leurs réseaux respectifs de partenaires et d'intervenants agissant auprès des familles en difficulté pour la mise en place d'actions communes de prévention.

Pour le moment, l'objectif de préciser les modalités de partenariat entre le C.C.A.S et EDF concernant la notification des demandes et des décisions d'aides et les modalités de versement des aides financières du C.C.A.S à destination des clients EDF en situation de précarité, n'est pas à l'ordre du jour.

Le C.C.A.S. ne crée pas aujourd'hui d'aide financière à destination des usagers en situation de précarité, susceptible de participer au paiement des factures d'EDF. Néanmoins, à l'instar du C. C. A. S. de Bastia et du C.I.A.S. d'Ajaccio qui l'ont mise en œuvre, la question de la mise en place d'un dispositif d'aides à destination des clients EDF en situation de précarité non éligibles à l'aide du F.S.L. dispensée de la Collectivité de Corse, est à l'étude.

Par conséquent, les Parties, constatant la communauté de leurs intérêts, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre de la Convention ci-annexée.

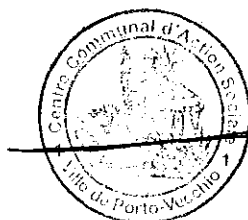
Le Conseil d'Administration,
Oui le rapport ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter la convention de partenariat entre EDF et le C.C.A.S relative au portail d'accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF).

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Par délégation du Président,
Le Président du C.C.A.S.

Jean-Christophe ANGELINI